L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 22 OCTOBRE 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, [illegible] — EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Nouvelle-Orléans, MARDI MATIN, 22 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Francis Fernandez, 92 Chartres—Régulateurs, marbres, porcelaines, montres, pendules, vitrières, comptoirs, installations de gaz, &c. Succession Claude Fiogère.

Par H. Samory, 45 et 47, Vieille-Levée—Marchandises sèches de saison.

Par C. F. Forstall, sur le chemin de Gentilly, en face de l'ancienne course de l'Union—Une vacherie.

L'imbroglio du Mexique.

L'attention publique, détournée depuis longtemps des affaires du Mexique par les événements beaucoup plus intéressants qui se passent dans nos propres Etats, vient d'être de nouveau attirée sur ce pays par l'annonce d'une intervention étrangère qui pourrait mettre bientôt le gouvernement de Lincoln en conflit avec trois grandes puissances européennes. Il est question, en effet, d'une alliance entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, alliance formée dans le but de forcer le Mexique à remplir ses obligations pécuniaires envers ces trois pays, et, d'autre côté, on affirme que le gouvernement fédéral a promis au Mexique son appui contre toute intervention en échange de l'autorisation qu'il aurait obtenue de faire passer ses troupes sur le territoire mexicain. Il y a là, comme on le voit, matière à litige et il n'est plus sans intérêt de suivre la marche des événements chez nos voisins.

Peu nous importe, d'ailleurs, ce qui se passe à Mexico ou dans l'intérieur: l'intérêt n'est plus de savoir si Juarez a été déposé pour faire place à Ortega, le vainqueur de Miramon, si Almonte a des chances de regagner le pouvoir par un pronunciamento, ni de suivre les péripéties de la petite guerre que soutiennent avec alternative de revers et de succès contre le gouvernement de la capitale Marquez, Mejia et Zuloaga, chefs de la faction cléricale; nous devons plutôt nous attacher à connaître le plan des alliés, la manière dont ils entendent le mettre à exécution et le genre d'opposition qu'ils rencontreront de la part du gouvernement mexicain, partie intéressée, et de la part du gouvernement de Washington qui s'est fait le protecteur de la république mexicaine.

Nous trouvons dans le *London Post*, organe semi-officiel du gouvernement anglais, des renseignements assez précis sur les mesures concertées entre les cabinets anglais, français et espagnol pour *une intervention immédiate* par les forces combinées des trois pouvoirs dans les affaires du Mexique. Les alliés, dit le *Post* qui prétend connaître les termes du traité conclu entre l'empereur Napoléon et les reines Victoria et Isabelle, n'ont nullement l'intention de [illegible] leur poudre et leurs boulets dans une guerre territoriale contre le Mexique. Ils ne veulent, en aucune façon, débarquer un corps d'armée pour marcher sur la capitale. Leur projet est d'envoyer une force navale combinée dans le golfe du Mexique. Cette force bloquera et probablement occupera temporairement les principaux ports du golfe tels que Vera Cruz, Tampico et un ou deux autres. Ce moyen aura, sans doute, pour effet d'amener le gouvernement mexicain à composition et le forcera à consentir à l'abandon d'une partie des droits de douane pour payer les réclamations des alliés.

Dans le cas où le gouvernement mexicain se montrerait récalcitrant, les alliés, une fois en possession des ports, mettraient sous le séquestre les revenus des douanes et feraient percevoir ces revenus par leurs consuls conjointement avec d'autres autorités. Les consuls des trois nations formeraient dans chaque port une sorte de commission internationale qui administrerait les douanes, expédierait les navires ou exigerait d'eux le paiement des droits. Cette commission respecterait, sans doute, le tarif actuel, et le produit des recettes serait versé dans un fonds commun pour être partagé entre le gouvernement mexicain, auquel on accorderait cinquante pour cent, et les trois pouvoirs dans la proportion de leurs réclamations.

Les revenus des douanes du port du golfe sont assez considérables (la douane de Vera Cruz seule a reçu en 1860 cent trente-trois millions de francs), les alliés espèrent que, grâce à l'arrangement imposé au Mexique de gré ou de force, ils obtiendront assez rapidement la liquidation des sommes qui leur sont dues par le Mexique. En cas de résistance, les forces navales des trois puissances sont assez imposantes pour garantir le succès de l'entreprise. L'Angleterre seule a déjà 26 navires de guerre avec 700 canons et 6000 hommes, dans le golfe ou sur les côtes de l'Amérique du Nord, et cette flotte réunie à celles de la France et de l'Espagne, suffira pour atteindre sans difficulté le but de l'expédition.

Il y a bien longtemps que la Grande-Bretagne et la France menacent le Mexique d'en venir aux extrémités pour obtenir paiement de leurs créances, et l'on conçoit que ces gouvernements se soient lassés d'attendre, et de voir les conventions arrêtées avec les gouvernements qui se succèdent au Mexique restaient sans exécution; mais, cependant, il est permis de supposer que les alliés veulent profiter de l'embarras dans lesquels les Etats-Unis sont actuellement plongés pour terminer leurs affaires avec le Mexique et peut-être établir sur [illegible] livré à une anarchie sans fin, un protectorat permanent.

Le projet d'intervention étant connu depuis quelque temps déjà, le gouvernement mexicain, circonvenu par les intrigues du ministre des Etats-Unis, M. Corwin, a pris le parti de réclamer la protection de M. Lincoln, et il fait demander à l'administration fédérale un prêt de dix à douze millions, dans l'espérance de désarmer [illegible] de ces créanciers en offrant le [illegible] de l'intérêt de la dette anglaise. Le cabinet de Washington accédera-t-il à cette demande dans les circonstances actuelles? C'est ce que nous ne pouvons dire. Qu'est-ce que des millions de plus ou de moins pour des gens qui dépensent les millions par centaines? [illegible] en croire les dépêches adressées au [illegible], M. Lincoln aurait résolu de soutenir [illegible] à tout risque et de le protéger contre l'empiétement de la part de l'Europe; [illegible] aurait même fait demander officiellement aux trois puissances de déclarer leurs intentions. Si Lincoln consent à payer pour le Mexique, tout ira bien. Les cabinets européens n'ayant plus rien à réclamer n'auront plus de raison pour saisir les ports mexicains. Mais si, au contraire, le singe de l'Illinois veut trancher du grand seigneur et se contente de déclarer son bon cousin de Mexico sous sa protection, les choses pourront se gâter, et il faudra changer la destination de la flotte réunie à la forteresse Monroe. Le gouvernement fédéral est dans une de ces situations où l'on joue le tout pour le tout et ne regarde pas au nombre des adversaires. [illegible] se refuse à le suivre dans la voie [illegible] l'entraîne, plus il cherche à le compromettre, à lier forcément la cause de la nation [illegible] au risque de l'entraîner dans [illegible]

[illegible] conflit qui menace de s'engager entre [illegible] et l'Europe, les Etats Confédérés n'ont guère qu'un rôle passif à jouer. Ils ne peuvent que gagner à une rupture ouverte entre Lincoln et les trois alliés. Peut-être l'intervention au Mexique n'est-elle même qu'un moyen détourné pour arriver à une intervention entre le Nord et le Sud? Les flottes qui auront servi à bloquer Vera Cruz et Tampico pourraient être utilisées très promptement à lever le blocus du Mississippi et des [illegible]. Mais ce sont là des conjectures. Le gouvernement de Richmond vient de nommer l'honorable Emile Lasère commissaire auprès du gouvernement du Mexique. [illegible] est tardif, s'il est vrai qu'un traité [illegible] intervenu entre les Etats-Unis et cette république autorisant le passage des troupes fédérales à travers le territoire mexicain [illegible] nous sommes [illegible] sur M. Lasère un [illegible] attentif, parfaitement au courant de ces intrigues et qui saura renseigner le [illegible] sur tout ce qu'il a intérêt à connaître.

ÉTABLISSEMENT D'UN PARC D'ARTILLERIE. — [illegible] grandes nécessités du moment est [illegible] artilleurs et de les exercer. Les [illegible] corps de cette arme, l'artillerie d'Orléans, sont par [illegible] pour la Virginie, [illegible] Louisiane, laissant [illegible] ont pas tardé à se [illegible] recrutements. La réserve du bataillon [illegible] Washington vient de [illegible] Lewis [illegible] pièces attelées. La réserve du bataillon d'Orléans, qui compte déjà cent cinquante [illegible] et parmi eux un grand nombre d'anciens artilleurs, désirant compléter son instruction militaire sans occasionner à l'Etat les fortes dépenses qu'entraînerait l'envoi au camp [illegible] vient d'adresser au conseil de ville une pétition pour demander l'autorisation d'établir sur la Place d'Armes un parc d'artillerie afin de pouvoir exercer les compagnies aux manœuvres de campagne avec la batterie complète. Nous ne doutons pas que le conseil ne prenne en considération la demande qui lui est adressée, car elle offre un moyen d'arriver au but en évitant de grandes dépenses. La batterie que la réserve de l'artillerie d'Orléans demande à établir sur la place pourrait servir à l'instruction des diverses compagnies d'artillerie en voie de formation, soit dans la légion française, soit dans le régiment des volontaires français, et elle contribuerait ainsi à augmenter le nombre des artilleurs. Cette batterie serait prête à partir en cas d'urgence et il n'y aurait qu'à atteler les chevaux.

L'inconvénient qui résulterait temporairement pour le public de la fermeture forcée de la place Congo serait donc compensé par des avantages tels au point de vue de l'intérêt général que personne ne songerait à se plaindre. Grâce à l'initiative intelligente d'un des membres du Conseil nous allons avoir au bas de la rue de l'Esplanade une batterie de siège destinée à former une école pour cette spécialité de l'arme. Si le conseil fait droit à la pétition qui lui est adressée, on aurait alors une autre école pour l'artillerie de campagne et la Nouvelle-Orléans ne tarderait pas à avoir un nombre suffisant d'artilleurs exercés pour répondre soit dans les plaines de Chalmette, soit derrière les fortifications aux troupes de débarquement dont on nous a annoncé l'arrivée pour la Noël.

RUMEUR.—Le *Vicksburg Sun* du 19 publie la nouvelle suivante que nous ne considérons que comme un bruit sans valeur.

Un voyageur arrivé ici ce matin sur le *Natchez* nous informe qu'on avait reçu hier à Napoléon une dépêche du colonel Johnson annonçant que Price avait livré bataille à Fremont dans le Missouri et avait remporté une victoire complète et anéanti l'armée fédérale.

L'ARMÉE CONFÉDÉRÉE AU KENTUCKY.—Un unioniste échappé de Memphis et arrivé la semaine dernière à Cincinnati, a donné l'évaluation suivante de l'armée confédérée au Kentucky. Il dit qu'il y a:

à Columbus	60,000
près de Paducah	20,000
sous Zollicoffer	25,000
sous Buckner	17,000
Total	122,000

Cette évaluation est probablement fort exagérée.

ELECTIONS AU NORD.—L'élection pour gouverneur dans l'Ohio a donné une majorité de 11,000 voix dans 20 comtés à David Tod, candidat unioniste.

Dans la Pennsylvanie les démocrates ont emporté les comtés de Burks, Lancaster et York par de fortes majorités, ce qui indique un gain pour les démocrates.

Dans l'Iowa, Kirkwood, le candidat républicain, a été élu gouverneur.

VISITE DE CAMERON A FREMONT.—Le secrétaire de la guerre des Etats-Unis, Cameron, a passé la journée du 13 octobre au camp de Tipton près de Jefferson City avec Fremont et est reparti le soir pour St Louis. On ne dit pas quel a été le résultat de l'entrevue.

LE GÉNÉRAL MCCLELLAN.—Le correspondant du *Philadelphia Press* lui écrit sous la date du 10 de Washington:

Une réunion extraordinaire du cabinet a eu lieu hier soir de sept à dix heures. Les généraux McClellan et McDowell y assistaient. Mc Clellan a exposé ses plans en détail et il a pris, du consentement de tout le monde, le contrôle complet de l'armée du Potomac. Il consultera le général Scott et autres autorités militaires, mais il ne suivra que son propre jugement. Comme Napoléon il écoutera l'opinion des autres mais il décidera seul et agira d'après ses propres décisions. Le mérite du succès lui appartiendra, comme il sera seul responsable de la défaite.

VIRGINIE OCCIDENTALE.—Une dépêche publiée par le Knoxville Register et datée de Lynchburg le 18 octobre porte:

Il y a eu hier près de Romney, comté de Hampshire, un combat entre 400 fédéraux et un corps de milices virginiennes placé en embuscade. L'ennemi a laissé 50 à 60 morts et un grand nombre de blessés et 15 prisonniers. Notre perte a été de un tué et un blessé.

De la rivière Greenbrier on annonce que l'ennemi a refoulé nos avant-postes et qu'il descend le long de la rivière avec 2000 hommes dans le but d'attaquer nos forces par derrière. Il doit y avoir eu une bataille de ce côté.

COMBAT A GREENSBURG.—Le *Memphis Appeal* du 20, contient les détails qui suivent sur cet engagement.

Le général Sydney Johnston qui est maintenant avec l'armée du général Buckner à Bowling Green, fut informé le 16 courant, qu'environ 1500 fédéraux s'étaient avancés au Sud jusqu'au camp Andy Johnson près de Greensburg, à 70 ou 80 milles de Bowling Green dans l'intention de détruire une partie du chemin de fer de Nashville à Louisville. Il envoya le général Hardee avec 2000 hommes pour leur livrer bataille. Hardee partit, et surprit les fédéraux le 17, à 4 heures du matin, par une attaque vigoureuse. Le combat dura deux à trois heures, et se termina par la déroute des fédéraux. La perte de ceux-ci est évaluée à 75 à 80 hommes. Nos troupes ont capturé des provisions, 800 mousquets et trois ou quatre pièces d'artillerie et de petites armes. Le général Hardee est resté en possession du camp. On prétend qu'il n'a pas perdu plus de 8 à 10 hommes, mais cela est peu probable.

GRAND CONCERT.—Nous adressons nos remerciements à madame Ruhl, qui a bien voulu nous adresser des billets pour le grand concert qu'elle doit donner, jeudi prochain, à la salle des Odd Fellows, au bénéfice du *Rifle Battalion*, qui se trouve en ce moment au Camp Lewis.

La soirée musicale organisée par Mme Ruhl, promet d'être brillante et nous engageons les amateurs de musique à ne pas laisser échapper cette occasion.

BÉNÉFICE DE M. GLAIGNY.—Il y aura dimanche prochain, au théâtre de l'Opéra, une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Glaigny, ex-prima donna de la troupe des zouaves. M. Glaigny, ancien sergent major de zouaves et de turcos s'est, depuis son retour à la Nouvelle-Orléans, consacré à l'instruction militaire de plusieurs compagnies, et les nombreuses sympathies qu'il a su s'attirer suffiraient à lui garantir un bon bénéfice, mais son talent d'artiste ajoutera encore au succès que nous pouvons lui promettre. Ayant obtenu le concours de tout ce que la Nouvelle-Orléans possède en ce moment de talents artistiques, il a pu former un programme fort attrayant sur lequel nous aurons occasion de revenir.

STATISTIQUES MÉTALLIQUES.—Nous trouvons dans un journal parisien d'ancienne date, les données statistiques suivantes:

Si l'argent est, comme on l'a dit, le nerf de la guerre, s'il est vrai que le capital disponible d'un pays puisse donner la mesure des efforts ou des sacrifices matériels qu'il lui serait possible de tenter ou de soutenir, soit pour détruire, soit pour créer, ce ne sera peut-être pas une recherche insignifiante que celle de savoir quelles ressources les Etats de l'Union trouveraient dans les dépôts de leurs banques respectives, dépôts qui partout constituent ce qu'on peut considérer comme le capital flottant, le stock métallique disponible du pays. Sur ce point, la statistique américaine est parfaitement renseignée, et l'*Economist*, dernièrement, lui empruntait des données numériques que nous allons reproduire.

Le montant total de l'encaisse des banques de l'Union américaine tout entière a été évalué, pour 1860, à un peu plus de 1 milliard 425 millions de francs. Sur ce chiffre, les Etats à esclaves qui ont les deux cinquièmes de la population américaine, ne comptaient guère que pour un quart, soit 372 millions, savoir:

	Mill. de fr.
Louisiane	112. 0
Maryland	58. 0
Virginie	43. 5
Kentucky	31. 9
Alabama	27. 3
Tennessee	24. 3
Caroline du Sud	23. 5
Neuf autres Etats et distr.	58. 5
	372. 0

Tout le reste du capital flottant américain, c'est-à-dire un milliard 53 millions (les trois quarts du total), appartient donc aux Etats de régime libre, qui ont les trois cinquièmes de la population; et il est à noter que, sur cette part, le seul Etat de New York compte pour plus de moitié (536 millions). Ici se révèle la supériorité financière et commerciale des Etats du Nord par rapport à ceux du Sud, et ce qui rend ce contraste plus frappant encore, c'est la comparaison de ce stock des Banques de l'Etat de New York avec celui de la Caroline du Sud, dont la métropole, Charleston, aspire, comme on le sait, à devenir le New York, le grand entrepôt commercial du Sud américain. Le premier, on vient de le voir, atteint 536 millions; le second n'en a guère plus de 23. Voilà, il faut le dire, une bien faible base pour une aussi haute compétition. Voulons-nous maintenant connaître la somme comparative des prêts et escomptes faits par chacune des deux divisions des banques? [illegible] nous trouverons des résultats identiques: pour les quatre principaux Etats du Nord, le chiffre s'élève en 1860, à 2 milliards 173 millions, tandis que pour les quatre principaux Etats à esclaves, il n'a pas excédé 530 millions.

C'est assez caractériser, peut-être, l'expression des forces et de l'activité économique des deux fractions américaines. Le Sud, à la vérité, est très producteur, très exportateur surtout, mais c'est principalement au profit du Nord, qui produit, fait l'échange et économise à la fois. Voyons, à deux époques comparées, les [illegible] respectives de la production:

	Prod. du Sud.	Prod. du Nord.
[illegible]	[illegible] mill.	254 mill.
[illegible]	[illegible]	452
Accroissement	194 mill.	198 mill.

On voit que, dans leur chiffre absolu, les deux sommes d'accroissement se balancent à très peu près.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DÉPÊCHES DE L'APRÈS-MIDI.)

Incendie de trois navires fédéraux par la batterie d'Evansport.

Richmond, 20 octobre—Trois navires fédéraux ont été brûlés sur le Potomac, l'un hier, et les deux autres aujourd'hui, par des boulets rouges lancés par nos batteries d'Evansport.

Arrivées à Richmond.

J. C. Breckinridge, Humphrey Marshall et Wm Preston arriveront ici demain.

DÉPÊCHES DE NUIT.

Autre prise par un corsaire.

Un transport chargé de troupes aperçu sur la côte.

Augusta, 21 octobre—Le *Charleston Mercury* de ce jour dit que entre autres prises faites par nos corsaires, se trouve le brick *Grenada*, capitaine Pettingill, de Portland (Maine) ayant à bord une cargaison de sucres, de mélasses, d'acajou et de miel.

On rapporte qu'en addition à l'escadre de blocus, on a aperçu longeant les côtes de la Caroline, un grand transport à vapeur chargé de troupes yankees.

Nouvelles de l'armée de l'Ouest.

Nashville, 21 oct.—La nouvelle de l'escarmouche de Greensburg est démentie. Le correspondant à Bowling Green, du journal *Union and American*, dit que les troupes de Hardee n'ont pu y arriver que dans l'après-midi du 18, une crue soudaine de la rivière "Little Barren" l'ayant retenu.

Les Lincolnistes se sont enfuis plusieurs heures avant l'arrivée de Hardee.

La ville a été presque entièrement abandonnée par les habitants.

Ward avait fait retraite sur Mulbrough's Hill, où, à en juger par les manœuvres de Sherman, on supposait qu'il serait fait une halte.

Rousseau occupe encore Nolin avec plusieurs mille hommes et ne semble pas disposé à marcher plus avant, ni même en état de pouvoir le faire.

Les troupes des Lincolnistes, entre Louisville et Nolin, n'excèdent pas en tout, à ce qu'on suppose, quinze mille hommes.

Manassas est tranquille.

LES FÉDÉRAUX CHASSÉS DE HARPER'S FERRY.

Retraite du général Lee. On s'attend à un engagement sur la Péninsule.

Engagement à Young's Mills, &c.

Richmond, 21 oct.—Des passagers qui sont arrivés de Manassas par le train de cette après-midi, rapportent que tout est tranquille, mais qu'on s'attend à des opérations actives à tout moment.

On assure que Harper's Ferry est maintenant aux mains des Confédérés, qui en ont chassé les Fédéraux.

Dix-sept prisonniers de l'Ouest de la Virginie sont arrivés sur les chars ce soir. Ce sont des déserteurs du 15e régiment de l'Indiana. Les chars ont également amené 14 unionistes des comtés de Hardy et de Pendleton.

Le général Lee a fait retraite sur Meadow Bluff.

Loring est à Big Sewell. Floyd est à Fayette, et Jackson à Greenbrier.

MM. Breckinridge, Humphrey, Marshall et Preston sont arrivés aujourd'hui, et une foule considérable les attendait à la gare du chemin de fer. M. Breckinridge a fait une courte allocution avant de descendre des chars, et a offert ses remerciements au public pour cette marque d'attention. Il a dit que ce n'était plus le moment de parler, mais d'agir. Quoiqu'il eût été chassé de ses foyers au Kentucky, il était cependant fier de respirer l'air pur de la Virginie.

Les nouvelles de la péninsule prédisent un engagement prochain en cet endroit.

Le général Magruder a envoyé une dépêche au secrétaire de la guerre, lui annonçant qu'une portion des troupes du brigadier général Mc Lane a rencontré l'ennemi ce matin à Young's Mills, près de Newport News.

Il y a ce soir un grand concours de peuple devant l'hôtel Spottswood, d'où Humphrey, Marshall, Christy et Breckinridge haranguent la multitude.

CHRONIQUE LOCALE.

Escarmouche navale.—Le télégraphe nous a déjà appris qu'une escarmouche avait eu lieu, mercredi, près l'île aux Vaisseaux, entre le *Florida*, chaloupe canonnière de la Confédération, et le *N. S. Oyster*, steamer fédéral.

Après un combat d'une heure, les officiers du *Florida* s'aperçurent que les canons de l'ennemi étaient beaucoup trop supérieurs aux leurs et que la vis du canon rayé de la chaloupe était dérangée, se retirèrent.

Le *Oyster* est un steamer de 1000 tonneaux et porte dix gros canons dont deux sont rayés.—Le premier boulet du *Florida* a emporté le pavillon yankee.

La chaloupe est arrivée au Lac, à l'entrée du chemin de fer Pontchartrain.

Assemblée d'officiers.—Le major général Lewis convoque aujourd'hui aux quartiers-généraux No 156, rue de la Commune, tous les commandants de brigade de sa division, ainsi que leurs états-majors et tous les officiers. La réunion aura lieu à quatre heures précises.

Première Cour.—Le jury a déclaré coupable Michael McKinney, qui était accusé de s'être introduit nuitamment chez M. Peter Aslager, à l'encoignure des rues Washington et Nouvelle Levée, et d'y avoir volé sept piastres qu'on a trouvées sur lui lors de son arrestation.

Antonio Perez, qu'un affidavit accusait d'avoir enlevé de l'entrepôt de J. Schweitzer, rue Royale, une malle renfermant du linge de corps, a été déclaré coupable, mais recommandé à la clémence du juge, à cause de sa jeunesse et de la bonne réputation dont il jouissait auparavant.

Catherine Reole, alias Charleston Pet, a été déclarée coupable de larcin. Elle a pris trente piastres en billets de banque, et [illegible] appartenant à Henry Philips.

Recorder Gastinel.—Druid, cordonnier de l'encoignure des rues Gravier et Bourgogne, a été arrêté à la demande de Lucas Caro, qui l'accuse de ne pas vouloir lui rendre, moyennant cinq piastres, une paire de bottes que le prévenu s'était engagé à raccommoder pour ce montant.

John Martin, de la maison Martin & Bro., est accusé de faire du pain qui n'a pas le poids voulu.

Trois attachées de l'établissement de Mme Olympe, encoignure Douane et Bourgogne, ont été condamnées chacune à cinq piastres d'amende pour avoir dépossédé [illegible] de Mme Eugène, d'un paquet contenant des cataplasmes de graine de lin; elles prétendaient que le paquet lui avait été envoyé par Mme Eugène, et qu'elles n'avaient fait que retourner le présent.

Décès.—Le rapport officiel du Bureau de Santé annonce que le nombre de décès, dans les limites de la Nlle Orléans, dans la semaine expirée dimanche, 20 du courant, à 6 heures du matin, a été de 107—dix de plus que la semaine précédente.

De ce nombre, 82 étaient des personnes blanches et 25 de couleur.

Soixante étaient nées dans les Etats Confédérés, douze en Irlande, cinq en France, trois en Allemagne.

Au-dessous de dix ans, 42; entre dix et trente, 14; entre trente et soixante, 32; au dessus de quatre-vingt-dix, 1.

Maladies: consomption, 16; mort-nés, 11; maladies de cœur, 5; pneumonie, 4; fièvre congestive, 2; fièvre bilieuse, 1; convulsions, 7.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

XIII

LE COUVENT DES JACOBINS.

Dans cette même soirée du 5 juin, après avoir, au retour de l'émeute, suivi le capitaine de Rosny dans sa visite à la reine de Navarre, nous rejoindrons, pour les retrouver dans leurs moments de repos bien achetés, les plus braves combattants de cette tumultueuse journée.

L'écuyer Morlaix, le digne serviteur du duc de Sully, et le sergent aux allures mystérieuses, que nous savons maintenant être le ressuscité Roi-de-Cœur, étaient attablés à la porte d'un petit cabaret de la rue Saint Paul.

Au coin de cette rue et du quai des Célestins, le bouchon était encaissé dans une masse de masures, aux toits, aux pignons pointus; découpures de pierre moussues et démantelées, d'une pittoresque et gracieuse silhouette sur le fond du ciel.

A droite, sur la grève, se profilait la forme sombre de la tour isolée et surplombant sur la rivière, à laquelle se rattachait, comme on le sait, pour Georges de Rosny, le souvenir de sa première rencontre avec la duchesse de Montbarre.

Les buveurs étaient assis devant une petite table mesquinement servie d'une cruche de grès et de deux verres, qui laissaient entrevoir la couleur violacée d'un vinaigre.

A leur gauche, dans la rue St Paul, une fontaine, d'où l'eau jaillissait à pleins bords, faisait bouillonner son large bassin.

Les deux convives étaient fort absorbés dans leurs pensées.

Morlaix tenait son grand front chauve appuyé sur sa main. Roi-de-Cœur chantait à pleine voix pour mieux recueillir ses idées.

Parfois, le dernier faisait une terrible grimace en approchant de sa noble moustache le plus mauvais vin qui l'eût jamais humectée. Alors Morlaix souriant lui indiquait du doigt le jet de la fontaine, comme le palliatif dont il lui était permis de se servir.

Mais le sergent, le repoussant également de la main, chantait plus haut:

Que cette eau serve, morbleu!
A mettre le pot au feu,
Ou qu'elle arrose la terre,
Mais ne suis pas condamné,
A verser, comme un damné,
Le vieux déluge en mon verre!

Puis ils retournaient tous deux à leurs pensées.

Morlaix, comme on l'a vu plus haut, était au service du marquis de Belleîle au moment où ce seigneur avait été tué en duel par le duc Armand de Villaret. Ce serviteur, investi de la confiance de son maître, et se trouvant seul près de lui pendant les courts moments où il avait survécu à sa blessure, avait été chargé de distribuer, en signe de souvenir, divers dons aux amis que le marquis laissait sur terre. Il avait été aussi investi de la garde de la maison de son maître, qui par suite d'affaires litigieuses, ne pouvait passer de suite à l'héritier désigné.

En ce temps, Morlaix avait vu de près et parfaitement connu le jeune prince de Poltier, parent et ami de son maître, mort par le suicide; puis le marquis de Belleîle et le duc de Villaret, que le même duel avait fait en même temps disparaître du monde.

Après ces événements, ayant été au service de l'un des seigneurs les plus attachés au parti espagnol, et s'étant formé des relations dans la maison de don Balthazar de Zuniga il était entré pour y occuper un emploi secondaire à l'ambassade d'Espagne.

Là comme partout, Morlaix s'était fait remarquer par l'exactitude austère à ses devoirs, la fidélité et la loyauté de son caractère. C'était par ces raisons que le seigneur de Zuniga l'avait choisi pour la mission difficile de faire sortir du royaume Etienne de l'Hoste coupable de trahison envers la France. Morlaix accompagnait le malheureux jeune homme pour le sauver; un autre serviteur de l'ambassade d'Espagne l'accompagnait pour le tuer, s'il était découvert. L'œuvre de salut n'avait pu réussir, la tâche de meurtre avait été accomplie.

Morlaix, révolté alors de ces sombres et hideuses intrigues, avait abandonné dès ce jour la maison du maître espagnol.

Il s'était jeté dans le parti royaliste avec l'ardeur qui s'attache à toute réaction violente.

Ayant obtenu la faveur d'être attaché comme écuyer à monseigneur le duc de Sully, il s'était aussitôt dévoué à ce nouveau maître de toute la force de son âme grande et aimante.

Car ce n'était point au duc de Sully qu'il vouait désormais ses services et sa vie, c'était au principe de justice, d'honneur représentés par ce ministre, et que sa nature droite, intègre, généreuse le portait à soutenir jusqu'à la mort.

L'intérêt, le dévouement du brave Morlaix, s'étendaient du duc de Sully à son fils.

Après avoir vaillamment défendu le ministre dans le combat de la place publique, il voyait encore pour le capitaine de Rosny des dangers plus redoutables que les balles des Espagnols, et rêvait de l'en préserver. Son passé lui avait appris à voir la fatalité toujours assise sur le seuil de l'hôtel de Montbarre. Lorsque Georges de Rosny en approchait, il connaissait sa situation bien mieux que lui-même. Un jour, sous un porche de la rue Jean-Tison, voyant Georges aspirer le pernicieux parfum des fleurs de cet hôtel, il avait laissé s'exhaler ses craintes dans quelques paroles vagues; et dans tous les instants de sa vie, il cherchait le moyen de se mettre entre ces occultes dangers et le fils du duc de Sully.

Pour Roi-de-Cœur, que nous avons laissé dans les décombres embrasés de l'auberge du Redont et que nous retrouvons plus frais et plus dispos que jamais, son salut avait été des plus simples. Moins ivre que ses compagnons, et doué aussi d'une vigueur peu commune, il avait été éveillé aux premières flammes, et de la force de ses poignets de fer avait rompu les barreaux d'une fenêtre, d'où il s'était élancé dans la campagne. Malheureusement, il n'avait pu faire prendre la même route à ses infortunés compagnons asphyxiés par la fumée.

Depuis, sa carrière militaire avait toujours été frayée dans le même charmant sentier. On se souvient que Roi-de-Cœur voyait dans le sergent le loger sous-officier, la fleur et l'honneur de l'armée française; et charmé de ce grade, il avait toujours voulu y demeurer.

Il s'était mieux trouvé que jamais ce jour-là où, ayant appris par une pirouette du rapporteur Jean Tripot que l'entrée du duc de Sully dans Paris était menacée de troubles, il avait pu s'y tenir prêt, et aider pour une belle part à les dissiper.

Pour sa liaison avec Morlaix, les rapports qu'il avait toujours conservés avec son ancien capitaine Georges de Rosny, et par suite avec la maison du duc de Sully, l'avaient naturellement formée.

A la fin, Roi-de-Cœur, las de chanter seul, dit à son compagnon:

—Qu'as-tu donc, songe-creux! je ne t'ai jamais vu boire ainsi sans mot dire.

—Et moi, dit Morlaix, je ne te reconnais plus de chanter toujours sans boire.

—Ah! reprit le sergent, c'est que j'ai quelque chose en tête.

—Et moi donc! dit le sage Morlaix: c'est plus ma coutume que la tienne.

—Eh bien, dis ce qui t'occupe.

—Je rêve au moyen d'entrer au couvent des jacobins.

—Et tu n'as pas encore trouvé une chose si simple?

—Si tu peux me l'apprendre, ce sera me rendre service.

—Parbleu! va te confesser, et tu entreras.

—Animal!

—Et que diable veux-tu faire en ce moutier?

—Une fois que j'y serai, cela me regarde... mais je voudrais m'y installer pour un soir, même une nuit, à l'aise.

Supposons que tu y es entré.

—Alors je trouverai moyen de me glisser auprès de la prison religieuse. Deux ou trois prisonniers de la Bastille ont obtenu, pour raison de santé, d'être transférés dans cette geôle moins dure du monastère. Je voudrais parler à l'un d'eux.

—Bah! d'une affaire?..

—Que je prendrai garde de laisser entendre aux oreilles de la prison....... comme aux tiennes.

—A ton aise...... Eh bien, moi.....

—Oui, voyons.

—Tu sauras la chose la plus étourdissante du monde. Je t'ai raconté le crime affreux de ce père Jacques, aubergiste du Jura, qui, en haine des soldats du roi de France qui traversaient ces contrées, avait voulu nous anéantir sous les ruines de sa propre maison incendiée. Je t'ai raconté......

—Oui, vingt fois

—Eh bien, Morlaix, ce père Jacques...... ou plutôt ce père du crime, du forfait, je l'ai revu aujourd'hui...... vu de mes yeux...... vu comme je te vois.

—Où ça?

—En plein combat, où, de par le dieu du hasard fécond en miracles, nous croisions l'épée ensemble.

—L'épée!...... avec le maître cabaretier?

—Il paraît qu'après son beau coup il est entré au service, car je l'ai revu sous l'uniforme vert des estramiers de ligne, maintenant licenciés... La rencontre était si drôle!...... Mais j'allais lui rendre, comme signe de souvenir, un fier coup d'épée, lorsque le mouvement de la bataille nous a séparés.

—C'est dommage.

—Alors...... tu juges...... quel plaisir de le retrouver!

—Sans doute.

—En retour du feu et de ses fourneaux, qui ont manqué me dévorer, qui ont consumé jusqu'aux os mes pauvres compagnons, de le livrer aux feux d'enfer, qui le consumeront pendant toute l'éternité!

—Comment feras-tu pour le retrouver?

—Je le chercherai.

—Mais comment encore?

—J'irai dans Paris, regardant en face tous les soudards de mauvaise mine, et quand ce sera lui, je le tuerai.

—La belle invention!...... tu auras du bonheur si elle réussit.

—Jour de Dieu!...... je le chercherais plutôt jour et nuit...... je vivrais plutôt mille ans pour cette tâche!

—Calme-toi.

—Millerieux!...... tu ne connais pas Roi-de-Cœur...... Mordieu!...... ventre saint-bleu!...... Ah! il nous arrive compagnie.

Morlaix suivit la direction du regard du sergent et répondit:

—Oui, de bons amis et des plus braves...... deux gardes de monsieur le capitaine de Rosny, qui sont toujours ensemble parce que ce sont les meilleurs de la compagnie.

—Landry et Gérard.

En effet, les deux gardes avançant et donnant des poignées de main aux compagnons attablés:

—Bonjour, Morlaix...... bonjour, sergent... immortel vainqueur......

—Des belles, oui, toujours, répondit Roi de Cœur.

—Si ton plumage ne commençait à grisonner, mon vieux, dit Landry.

—Ça ne fait rien!.... on triomphe des années comme des autres ennemis...... Hélas! j'ai eu à succéder en ce monde à mon pauvre Brin-d'Amour...... Il m'a fallu marcher partout en séducteur comme lui, et toujours combattre en héros comme moi.

—L'un est plus facile que l'autre, quand approche l'automne...... l'arbre dure plus que la fleur.

—Laisse-moi la paix, Landry.

—Mais quelle affreuse lippée buvez vous donc là? dit Gérard en regardant les verres.

—Pour or ni pour argent vous n'auriez de meilleur, dit Roi de Cœur. Depuis le mois de mars dernier, le vin fin est ce qu'il y a de plus rare à Paris.

—Oui, depuis le dernier impôt, dit Gérard.

—La ville manquait d'eau, dit Morlaix: les concessions accordées aux hôtels des grands seigneurs détournaient les courants et desséchaient tout le sol. Henry IV, trop pauvre pour y pourvoir, a agi de ruse: il a mis un fort impôt sur les vins pour affecter son produit à créer de nouveaux aqueducs et rendre des flots abondants aux bassins des fontaines.

—Hum! Paris, avec cela, a mis de l'eau dans son vin, c'est sûr, dit Gérard en réfléchissant.

—La soif du pauvre avant celle du riche, reprit Morlaix en étendant la main vers la belle nappe d'eau qui bondissait à ses côtés.

—Il n'en est pas moins vrai, dit Roi de Cœur, que notre sire s'est mis en contradiction directe avec Jésus-Christ, puisque celui-ci montre par son exemple, aux noces de Cana, qu'il faut changer l'eau en vin, et non le vin en eau.

—Vous ne prenez que la lettre, sergent, il faut prendre l'esprit.

—Et l'esprit!......

—Est que c'est toujours faire le bien en passant du noir au blanc.

—Mais encore une fois, dit Gérard en penchant dédaigneusement le verre, comment pouvez-vous vous abreuver de ça?

—Nous n'y pensions pas trop, répondit Roi de Cœur. Moi, d'abord, j'étais occupé d'une importante affaire. Puis Morlaix, qu'un intérêt secret appelle, à ce qu'il paraît, au couvent des jacobins, rêvait au moyen d'y pénétrer.

Landry frappa un énorme coup de poing sur la table.

—Parbleu! cela se trouve joliment bien! dit-il. Allons nous rafraîchir chez les pères de la rue Saint-Jacques...... Ce n'est pas là, mille diables, que la rareté du bon vin se fait sentir!... Nous nous délecterons du plus fin nectar, et Morlaix, en notre compagnie, sera tout introduit.

—Il a raison, Landry, dit son compagnon, c'est bien là faire d'une pierre deux coups.

—Les pères jacobins vous les connaissez donc? demanda Roi de Cœur.

—Je le crois bien, répondit le garde. Gérard et moi nous sommes trouvés au combat en face de deux gros pères...... ceux qui se vengent portaient la croix et la bannière, et cela [illegible] longtemps pour qu'ils se rappellent parfaitement nos figures.

—Ah bah!

—Nous [illegible] ferme, et les avons taillés sur pièces de belle manière.

—C'est là votre recommandation?

—Les braves la trouveront excellente..... venez, et vous verrez si nous serons mal reçus.

—Soit, dit Morlaix, satisfait de tenter au moins l'aventure.

—Moi, je serai charmé, reprit Roi de Cœur, de ne plus entendre couler cette fontaine, dont la fade musique vient jusqu'à mes lèvres.

Et il entonna:

Que cette eau serve, morbleu!......

En même temps, Landry et Gérard s'unissant à sa voix:

A mettre le pot au feu,
Qu'elle arrose la terre;
Mais ne suis pas condamné,
A verser comme un damné,
Ce déluge en mon verre!

Tout chantant ainsi à pleine voix et s'accompagnant du bruissement du fer que rendaient leurs armes à chaque pas, les quatre compagnons se dirigèrent, par les quais, vers la hauteur de la rue Saint-Jacques.

Morlaix, en passant jeta un regard investigateur et réfléchi sur la tour du bord de l'eau.

Sur un terrain élevé de la rive gauche, le couvent des jacobins dominait une vaste étendue. En ce moment, le monument monacal, cloître, église, cellule, prison, [illegible], était fermé et silencieux. Après cette belliqueuse journée, les moines pansaient leurs blessés et voulaient une tranquillité parfaite pour ces soins, ainsi que pour l'heure du souper qui s'approchait.

[illegible] le couvent était réuni en infirmerie. La salle, propre, neuve, [illegible] les premiers flambeaux du soir qui s'étaient allumés là [illegible] des innombrables fioles rangées sur les tablettes, les [illegible] porcelaine [illegible] dans les [illegible] tout se [illegible] en tableau d'intérieur depuis les guirlandes de plantes sèches suspendues en festons jusqu'aux grands bocaux de [illegible], qui, dans ce lieu, ne devaient plus protéger que des [illegible] sanitaires.

La salle s'ouvrait à deux battants sur le majestueux réfectoire.

(*A continuer.*) CLÉMENCE ROBERT.

Décédé jeudi, 17 du courant, à Jeanneret, Paroisse Ste-Marie (Louisiane) chez T. Fay, son oncle, ERNEST FAY, âgé de 19 ans, natif de Paris, (France) et depuis plusieurs années résidant à la Nlle-Orléans.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Lundi soir, 21 octobre.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui comprennent 25 balles. L'approvisionnement est faible et les prix plus fermes.

SUCRE—Les qualités au-dessus de l'ordinaire sont en demande. 14 boucauts de [illegible] ont été vendus à 6 cents et 21 de [illegible] à 6¾ et 8 cts le choix.

MÉLASSE—Demande faible; mais prix plus fermes. Environ 1800 boucauts à 20 à 41 [illegible] le prime à choix; un petit lot a rapporté 22 cents, [illegible] à choix.

FARINE—Hausse par suite du faible approvisionnement. 75 barils de superfine à $9, 100 d'extra de choix à $9 75 et 50 à $10 le baril.

MAIS—367 sacs de blanc inférieur à 95 cts et 200 de prime à $1 le boisseau.

SON—150 sacs à $1 10 les 100 livres.

FOIN—40 balles de l'Ouest, samedi, à $42 la tonne.

PORC—Le messe se détaille à $43 le baril.

BACON—Les jambons Bacon se détaillent à 33 cts et les jambons passés de sucre à 25 cts la livre.

GRAISSE—La prime en tierçon et en barillet se détaille à 22 à 21 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille lentement à [illegible] le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 octobre 1861.

Reçu aujourd'hui, 160 boeufs du Texas et 155 veaux. Vendu 160 boeufs du Texas, 55 porcs, 200 moutons, 160 vaches et 120 veaux. A vendre sur place: 562 boeufs du Texas, 165 porcs et 162 veaux. Nous notons: [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Laurel Hill, Hooe, Fort Adams; Grand Duke, Appomattox, Memphis; Empire Parish, Grant, bas du fleuve.

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Grand Duke, de Memphis, [illegible]

PHILIPPE GUESNON est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat dans le Second District. Election, 4 novembre prochain.

ATTENTION.

AUX HORLOGERS—Francis Fernandez, encanteur, vendra ce matin, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 92, entre St-Louis et Toulouse, pour la succession de Claude Fiogère, le fonds d'un établissement d'horloger et bijoutier, [illegible] comptoir, vitrières [illegible] instruments nécessaires [illegible]—Voir l'annonce.

LES personnes qui désirent envoyer des paquets ou des lettres à leurs parents ou amis de l'Artillerie d'Orléans, stationnés au Fort Livingston, sont priées de les déposer au bureau de la N. O. Coast & Lafourche Transportation Co, 19 rue Conti, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, jusqu'à jeudi 24 courant. JAS. C. THEARD, Capitaine 4me C. A. D'O. 22oct—

Perdue.

UNE MINIATURE montée en broche, de l'encoignure Chartres et Toulouse à l'encoignure Toulouse et Bourbon. La personne qui la trouvera est priée de la remettre au No 95, rue du Maine, où elle recevra une récompense. 22 oct—1t

Demande.

ON demande une bonne CUISINIÈRE, BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE bien recommandée en ville. S'adresser à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier ou à T. Dupré, rue Carondelet, No 62. 22 oct

A vendre à l'amiable.

UN MAGASIN DE MERCERIE, Articles de Fantaisie et Nouveautés, bien assorti et ayant une bonne clientèle—Logement convenable pour une petite famille, installation, comptoirs, vitrières et gaz, le tout à bon marché. S'adresser à l'encoignure des rues Bayou et Villeré, de 9 heures à 3 heures. 22 oct—4t

LUNETTES TROUVÉES.

Trouvées, hier, 21 du courant, dans le Deuxième District, une paire de lunettes en or. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant les frais. S'adresser à M. Gimelli, rue des Remparts, No 133, entre Toulouse et St Pierre. 22oct—2t

Institutrice.

UNE demoiselle pouvant enseigner les diverses branches de l'éducation, l'anglais, le français et la musique, désire trouver une place d'institutrice soit à la ville, soit à la campagne, dans un pensionnat ou une famille. S'adresser par lettre à Mlle B., au bureau de l'Abeille. 22oct—3t

$50 DE RÉCOMPENSE.

LE public est prévenu de ne pas négocier un chèque sur la Banque d'Amérique, de la somme de $775, daté du 18 courant, souscrit par M. J. Sauvage, à mon ordre, plus deux billets l'un de $300, et l'autre de $61, datés du 8 août [illegible] à 60 jours de date, [illegible] par B. Uracey, à son ordre, avec un certificat de [illegible] du Crescent Dry Dock, en faveur de B. S. Uracey. Ces valeurs m'ayant été volées avec une certaine somme d'argent, 60 piastres environ, un revolver et autres objets dans la nuit du 20 au 21 courant, la personne qui fera découvrir le vol et le voleur, recevra une récompense de cinquante piastres. B. LAPLACE, Coin Champs Elysées et Victoire. 22oct—3t

$10 DE RÉCOMPENSE.

PERDU, le 21 de ce mois, un VOILE EN DENTELLE noire, et une paire de MITAINES aussi en dentelle. La personne qui rapportera les dits objets, rue Dumaine No 20, entre Bourbon et Dauphine, recevra une récompense de dix piastres. 22 oct—1t

A LOUER.

L'ETAGE SUPERIEUR de la maison située rue Canal, encoignure Vieille Levée, vis-à-vis la nouvelle Poste. Aussi—Le magasin contigu, à trois étages, dans la même rue. Aussi—Une maison remise à neuf, dans la rue Saint-Pierre, No 111, entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser à Wm A. VALLS, No 14, Passage de la Bourse. 22 oct—3t

A VENDRE.

DEUX CIGARERIES en très bon état, situées dans les meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à Wm A. VALLS, No 14, Passage de la Bourse. 22 oct—3t

CHANDELLES de Paraffine de couleur—20 caisses, de 4, 5 et 6 à la livre, à vendre par B. TURPIN, [illegible] rue Vieille Levée.

A louer.

Le premier étage de la maison encoignure Royale et St Philippe. S'adresser à MM. GUSACHS & OGDEN. 5 oct—

EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible] vermouth, Noilly Pratt & Co; 75 do absinthe suisse, F. Pernod et F. Berger; 50 do savon de Castille, à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 80 et 81, entre Conti et Bienville.

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Wolton, Médaillon, velours, Bruxelles tapis à 3 plis, Ingrain, Hollande, Vénise, &c. Egalement—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur; Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminée, paillassons, [illegible] &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour le comptant. 16 oct—6 A. BROUSSEAU & CO.

SARDINES françaises—[illegible] caisses assorties, à vendre par B. TURPIN, 60, rue Vieille-Levée.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire [illegible] Eaux de Vichy, de toutes ses sources [illegible] par E. E. MOUGIN, pharmacien, encoignure Dauphine et Orléans.

ESSENCES, GRAINES DE LIN, etc.—2,000 Essences Geranium Portugal, Rose, Néroli, Amande [illegible]; 100 barils et sacs Graines de Lin; 20 barils Amandes [illegible]; 160 caisses Manne en larmes et en sorte; 20 caisses Gomme Arabique, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, No [illegible] Vieille Levée.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Dimanche, 27 octobre 1861, [illegible] au bénéfice de M. E. Glaigny [illegible] LA MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, comédie [illegible] UNE REVUE DE LA BANLIEUE [illegible] TAMBOUR BATTANT [illegible] CHARLES VI [illegible] AUX ARMES [illegible] UNE DEMI SOUS LOUIS XV, comédie.

Les portes ouvriront à 6½ heures, on commencera à 7 précises. Le bureau de location sera ouvert les 24, 25, 26, 27, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Rengagement de Mlle Bridges.

Lundi soir, 21 octobre. FRANK, drame [illegible]. Mlle Bridges [illegible] CONJUGAL LESSON, comédie.

GRAND CONCERT

sous la direction de M. G. CURTO, par les plus habiles amateurs de la ville, au bénéfice de l'Artillerie du Crescent, dans la salle des ODD FELLOWS, *Mardi soir, 29 octobre 1861.*

Prix du billet $1

Le concert commencera à 7½ heures du soir. On vend les billets à tous les magasins de musique et de librairie. On pourra aussi en [illegible] le soir du concert, au bureau de l'Odd Fellows Hall. 21oct—

Malle de la Nouvelle-Orléans à l'Etranger, via Tampico,

En correspondance avec les bateaux à vapeur anglais.

LE soussigné, [illegible] une *Malle Mensuelle* entre la Nouvelle-Orléans et le port Mexicain de Tampico, en correspondance avec la ligne régulière de bateaux à vapeur [illegible] Directeur de Poste [illegible]

Tarif de transport pour les lettres destinées à l'extérieur, (y compris le timbre Confédéré.)

[illegible]

Nlle-Orléans, le 1er octobre 1861.

Avis de la Poste

[illegible] J. L. RIDDELL, Directeur de Poste.

Dissolution de Société.

LA Société existant [illegible] MACOU FRÈRES & Co [illegible] Nouvelle-Orléans, 14 octobre 1861. JN. MACOU, PIERRE MACOU, P. MACOU, J. DURAND.

GRAISSE.

150 barils de PRIME; 100 barils et tierçons PRIME. En magasin et à vendre par S. H. KENNEDY & Co., rue Poydras No [illegible]

AVIS.

ATTENDU [illegible] AZENOR LAFRANCE.

Marchandises à bon marché Payables en billets de la Confédération.

AYANT transporté [illegible] THEODORE DANZIGER, Encoignure Royale et St-Philippe.

Mulets à vendre.

[illegible] J. B. BLAWSON, No 4, rue Royale.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour par limitation. La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation. Nouvelle-Orléans 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, C. H. KERNION, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie. et ils continueront les affaires de commission et d'envoi et l'agence de la Raffinerie de sucre de St Jacques, au No 2, rue Front Levée. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, O. CHARLES OLIVIER, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LE soussigné continuera les affaires de commission à son propre nom et pour son propre compte, au No 11, rue Conti. 1er octobre 1861. C. H. KERNION.

Demande d'Ouvriers.

ON demande de suite CINQUANTE OUVRIERS, ferblantiers et soldeurs. S'adresser à GUILBEAUX & GIEFFERS, Rue Royale, Nos 121 & 123. 17oct—

Nlle Orléans, 1er juillet 1861. LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr et A. S. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute [illegible] THOMAS GRISWOLD & CO. [illegible] HENRY THOMAS Jr. A. S. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH. MM. A. L. Abbott, Henry Ginder ont également un intérêt dans la maison. 15 août

Nouv.-Chemin de Fer des Opelousas.

AVIS est donné [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

A LOUER.

Les étages supérieurs de deux maisons contiguës situées rue Canal, encoignure Bourbon [illegible] S'adresser à BLINEAU FRÈRES, Enc. Canal et Bourbon.

AVIS.

Bureau du Receveur des Etats Confédérés, Rue du Camp, No 38. Nlle-Orléans, 14 octobre 1861. UNE ligne tirée au milieu de la rue du Canal, du fleuve à l'intersection de la dite rue et du Nouveau Canal, [illegible] JOHN M. HUGER, Receveur des E. C.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs [illegible] MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, [illegible] U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, [illegible] Chs U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

A LOUER

Les étages supérieurs de la maison [illegible] EYRNOD & PIAGET, [illegible] rue de Chartres.

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des tanneurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement [illegible] CORDE D'EMBALLAGE [illegible] S. H. KENNEDY & Co. J. D. HUGER.

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre). Agent: M. A. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans.

Beurre! Beurre!

DIX-HUIT kegs beurre de Goshen. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 290, rue Royale, enc. Dumaine.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs onze chargements de charbon. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 27.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI 24 octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Les bateaux chargés de charbon Nos 66, 67, 72, 73, 74, [illegible] amarrés actuellement à [illegible], paroisse Jefferson, lequel charbon est de Pittsburg. —Conditions: comptant. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de VENDITIONI EXPONAS [illegible] le navire TOULON, ses agrès, apparaux, ameublements et canots, [illegible]. Conditions—Comptant ou en billets de la Confédération. Bureau du Marshal des Etats Confédérés. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C. 30 sept—au 30 oct

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goélette *Joseph H. Toone*, ses gréements, ses apparaux et son chargement—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 35.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté [illegible] C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Joseph E. Martin—No [illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] F. MICHOT, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Deuxième Cour de District [illegible] *Description de la Propriété à être Transférée* [illegible] OCTAVE MOREL.

Demande d'un ouvrier mécanicien.

ON demande un ouvrier mécanicien. S'adresser rue d'Orléans, No 96. 21oct.

ON DEMANDE

CINQUANTE cordonniers pour faire des souliers [illegible]

CHIENNE PERDUE. $5 de récompense.

PERDUE vendredi [illegible]

Grocerie à vendre.

A vendre à l'amiable une grocerie [illegible] S'adresser à l'encoignure des rues Bourbon et St Louis. 21 oct

CHEVAUX

A vendre une paire de beaux CHEVAUX DE VOITURE à longue queue, [illegible] LABORDE, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon. 21oct—

Avis aux Contribuables du Deuxième District. Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessment de 1861 sont maintenant en ma possession et prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi (tous les jours, les dimanches exceptés) [illegible] LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District. 7 oct—

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'assessment se réunira à l'Hôtel de Ville, dans la salle No 16, à midi, les lundis, 7, 15, 22 et 29 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de la ville et accueillir les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle-Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement. Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi dans la salle sus-mentionnée pendant trente jours [illegible] pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessment et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Revision de l'Assessment. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. 5 oct—

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

[illegible]

Total du Passif $780,146 61

ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible] E. GANUCHEAU, président. A. PICOLET, secrétaire. [illegible] ARTHUR SAUCIER [illegible] VINGT CINQ POUR CENT [illegible]

E. GANUCHEAU, président. AMADÉE LANDRY, vice-président. A. PICOLET, secrétaire.

DIRECTEURS—Amadée Landry, W. A. Gordon, [illegible], John Gandy, J. Lapène, F. H. Harris, J. M. Hebert, A. D. Grieff, Théodore Frois, J. B. Morison, J. A. Bonnafon, W. O. Betterton, Frank Shaw, [illegible], Chas. Roman, J. Zoly, [illegible]

AMORCES—2 caisses amorces françaises [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY. *Ventes de Meubles.* PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur. Jours réguliers de vente—Les LUNDIS et les JEUDIS à 11 heures du matin dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, rue St Charles. Egalement—Ventes au dehors comme de coutume. 16 oct—

Marchandises sèches de saison.

VENTE SANS RÉSERVE. PAR HENRI SAMORY, C. Samory, encanteur. MARDI, 22 octobre, il sera vendu, à 10 heures, à ses salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, 150 lots marchandises sèches de saison, telles que cachemires, mousselines de laine, mérinos, poil de chèvre, [illegible] Conditions à la vente. 21oct

Succession de Claude Fiogère—No 18,369. PAR FRANCIS FERNANDEZ.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable J. Hernandez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans [illegible] il sera vendu mardi, 22 octobre, dans le magasin du défunt, dans la rue de Chartres, No 92, entre les rues Conti et Bienville, à 10 heures du matin [illegible] marbres, porcelaine dorée, pendules, [illegible]

Fonds de groceries et de liqueurs: tout le contenu de la buvette

PAR D. E. MORPHY, encanteur. VENDREDI 25 octobre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure des rues Front et Lafayette [illegible] Conditions—comptant. 22 oct

Eaux de vie françaises et Vins rouges en caisses.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur. VENDREDI 25 octobre 1861, à 11½ heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 118, rue de la Commune, entre les rues de Chartres et Carondelet, [illegible]: 195 caisses vin rouge Château Lafitte, année 1854, qts et pts. W. Berckmann & Cie [illegible] Conditions [illegible]

Beaux meubles en bois de rose et en acajou, glaces françaises, tapis de velours, piano, &c. Excellente occasion d'acheter des meubles riches à l'encan.

PAR GARDNER SMITH & CO. encanteurs. Bureau rue de la Commune, No 81. IL sera vendu mercredi 23 du courant, à 10 heures [illegible] rue Bienville, No 164, entre les rues Remparts et Bourgogne [illegible] 19oct

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS F. FORSTALL, encanteur. Bureau No 36, Passage de la Bourse. IL sera vendu mardi 22 et mercredi 23 octobre 1861, [illegible] sur le Chemin de Gentilly, en face l'ancienne Course de l'Union [illegible]

Succession de feu Juan Ygnacio de Egaña. [illegible] Mulets, Chevaux, Vaches, Veaux, Taureaux, Moutons, etc.

PAR N. VIGNIE, encanteur. [illegible] TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

Succession de Elisabeth Weber, femme décédée de Jean Jourdé, No 15,313 Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans. *Meubles, chevaux, charrettes, cochons, &c. &c.*

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 74, rue de Chartres. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Hte. Cazes vs Jean Montanes, h. de c. l. QUATRIÈME JUSTICE de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible] TROIS TERRAINS [illegible] F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

F. Borge vs un terrain—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]. Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 17 d'octobre 1861. AVIS [illegible] F. T. PARKER, Shérif.

F. Borge, vs. un terrain—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—No [illegible]. AVIS [illegible] F. T. PARKER, shérif.

A louer.

Une belle maison construite sur le dernier style [illegible] Rue Claiborne [illegible], entre Annette et St Antoine. [illegible]

A LOUER Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, [illegible] JOHN WATKINS. Rue de la Vieille Levée, No 36.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 32, Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

RÉGIMENT DES GARDES D'ORLÉANS

—1re Compagnie—La première compagnie des Gardes d'Orléans prendra les armes et se réunira à l'arsenal, rue d'Orléans, mercredi prochain, 23 courant, à quatre heures et demie P. M., très précises, pour exercices de bataillon. Par ordre du capitaine. O. CARRIERE, sergent-major. 22 oct—2t

LÉGION FRANÇAISE.

ORDRE No 66. Nlle-Orléans, 22 octobre 1861. Le conseil d'administration se réunira AUJOURD'HUI, 22 du courant, à 7 heures précises du soir, au local ordinaire. ALBIN ROCHEREAU, Colonel commandant. Ch. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant Major. 22 oct—1t

Quartiers Généraux, Seconde Brigade, 1ère Division—Troupes Volontaires de l'Etat—Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1861—Ordre spécial No 65.—I.—Les membres de l'ARTILLERIE SÉDENTAIRE s'assembleront à la Caserne des "Crescent Blues" encoignure des rues Tremé et St Pierre, le MARDI 22 du courant, [illegible] à l'effet d'élire un Capitaine, un premier Lieutenant, un premier Lieutenant junior, et un second Lieutenant pour ladite Compagnie. II—Les scrutins seront ouverts pendant une heure. III—Le capitaine [illegible] présidera ladite élection et fera un rapport aux Quartiers généraux [illegible] Par ordre du [illegible] EDWARDS. [illegible] Aide de Camp.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

[illegible] ORDRE GÉNÉRAL No 1. Les exercices auront lieu tous les [illegible] Par ordre du capitaine. ARMAND GUYOL. [illegible] sergent major. 22 oct—

Legion Española.

En las elecciones verificadas en la 3a Compañía, han resultado nombrados oficiales de la misma los señores siguientes:

Dn José Quintana, Capitan
do Antonio Rovira, 1er Teniente
do Antonio Marquez, 2o do
do Bernardo Heres, 3er do

El Capn de la primera, P. AVENDAÑO. 22 oct—1t

Quartier général de la Légion de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, [illegible] Ordres spéciaux No 174 [illegible] Par ordre du général J. Trudeau commandant la Légion, GEO. A. FORDICE, Agissant comme inspecteur de la Brigade.

RÉGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Le directeur du corps ayant décidé la formation d'une compagnie de Sapeurs [illegible] Par ordre, Le lieutenant colonel. BROGNIET. 22 oct—

RÉGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les membres du corps qui ne se sont pas [illegible] BROGNIET.

RÉGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les capitaines des différentes compagnies [illegible] BROGNIET.

ATTENTION, MILICE!!

Conformément aux ordres émanés du Quartier Général, j'ordonne à tous les citoyens [illegible] capitaine.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans. No 1.

En la Junta de Oficiales de este cuerpo tenida el viernes, 18 del corriente, según la orden del general comandante de la Legion para elegir un Coronel, un Teniente Coronel y un Comandante del expresado regimiento, resultó [illegible] por unanimidad los Sres siguientes: Coronel, el mayor Dn Juan Miangolarra; Ten Coronel el capn [illegible]; Comandante, el capn [illegible]. N. Orleans, 19 octubre 1861. De orden del Coronel. El capitan ayudante, G. SEGUI Y GAHONA. 21 oct—

Regimiento de Cazadores Españoles de N.-Orleans. No 1.

Los individuos que componen la 1a compañía de Cazadores, se reunirán en el cuartel el miércoles 23 del corriente, a las 7 de la tarde para la eleccion de capitan, y vacancias que resultaran. Presidirán el acto el Teniente Coronel Dn J. Maria Angoura, y los capit. Dn José Llado y G. Marzoni, los que pasarán a esta Comandancia el resultado de dicha eleccion para remitirlo a su Cuartel General de la Legion. De orden del Coronel, El Ayudante, G. SEGUI Y GAHONA. 21 oct—3t

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 18 octobre 1861. ORDRES SPÉCIAUX No 27 [illegible] JAS TRUDEAU [illegible] GEO A. FORDICE, [illegible] 21 oct—2

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

Les personnes non naturalisées qui désirent faire partie des Tirailleurs peuvent s'inscrire chez le capitaine, [illegible], chez M. Antoine Barthélemy, encoignure Toulouse et Tremé. 21oct—2t Le capitaine G. CHAGNARD.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans—No 2. *Chasseurs d'Orléans de 1814-15.*

La compagnie se réunira le mercredi 23 du courant, à 7 heures du soir, à la salle d'armes, rue Conti, pour procéder à l'élection d'un capitaine et des vacances qui pourront en résulter. Le major Nevil Soulé et les capitaines T. Llado et M. Puig présideront la dite élection. Nlle-Orléans, 21 octobre 1861. Par ordre du chef. Le capitaine adjudant, G. SEGUI Y GAHONA. 21 oct—3t

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans—No [illegible].

Los individuos de la 2a compañía del Batallon, concurrirán el martes 22 del corriente, al cuartel del [illegible] a las 7 de la noche, para elegir un segundo subteniente. Presidirán el acto el capitan S. G. Fabio, y el teniente Marmoni, quienes trasmitirán a la comandancia el resultado, para esta hacerlo al general comandante de la Legion. Nueva Orleans 18 octubre 1861. De orden del comandante. El capitan ayudante, G. SEGUI Y GAHONA. 18oct—18,19,22.

Formation d'un corps de Batterie Légère.

Quelques jeunes gens bien recommandés seront reçus dans le susdit corps. Pour les détails s'adresser à H. M. ISAACSON, au bureau du shérif [illegible] C. C. LEWIS, [illegible] Vieille Levée [illegible] 11 oct

Aux Volontaires français.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Volontaires français ainsi que les membres des autres compagnies militaires de cette ville, qu'il est pourvu d'une quantité considérable de très belle toile pour guêtres, et qu'il [illegible] cet article à raison de 15 cents la paire. [illegible], No 71, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon. 10oct—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1861. L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de la Compagnie aura lieu le LUNDI quatre novembre prochain, au bureau [illegible] rue Canal, [illegible] A. SCHREIBER, secrétaire.

LES INSTALLATIONS, COMPTOIRS et VITRINES [illegible] du magasin No 131, rue de Chartres [illegible] à bon marché. [illegible]

A VENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal, Carondelet, Johnson, St Pierre, et Prieur, [illegible] à la Banque des Citoyens.

$5 DE RÉCOMPENSE.

PERDUE lundi [illegible] une BROCHE [illegible] ARNOLD [illegible]

La maison M. Godchaux Frère & Cie.

81, rue du Canal, et 215 et 217, Vieille Levée.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'elle est chargée [illegible]

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,) *Rue de la Nouvelle Levée, No 76.* Entre les rues Poydras et Lafayette. [illegible]

FRAISES—[illegible] caisses [illegible] à vendre par [illegible]